

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 09 AVRIL 2018

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	30

N° 18-DCM-DGS-033

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT & LE NEUF AVRIL à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 Avril 2018

OBJET DE LA DELIBERATION : EQUIPEMENT RADIOS TETRA
CONVENTION AVEC LA METROPOLE T.P.M.

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Paul MOUROT – Daniel VESSEREAU – Jean-Claude VEGA – Viviane TIAR – Agnès BIASUTTO – Denis CHAMBI – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Magali VINCENT – Nicole ROUX – Patrick ROUAS – Yves PARENT – Nicole VACCA – Frédéric FIORE – François MEURIER

POUVOIRS : Lionel RIQUELME à Viviane TIAR
Daniel DUVOUX à Jean-François PLANES
Bénédicte LE MOIGNE à Christian GARNIER
Céline PRATI-AIGUIER à Valérie RIALLAND
Dominique ROLLAND à Agnès BIASUTTO
Jennifer DELI à Frédéric FIORE

ABSENTS : Marie-Paule DELAROCQUE – Stéphane BELTRA – Emmanuelle NIGRELLI (*sortie momentanément de la séance n'a pas participé au vote*)

SECRETAIRE DE SEANCE : Magali VINCENT

=====

Monsieur Jean-François PLANES, Adjoint au Maire, donne lecture de l'exposé suivant :

La Métropole « Toulon Provence Méditerranée » avait initié une démarche globale ayant permis de mettre en œuvre une infrastructure mutualisée de radio télécommunication TETRA pour des besoins d'intérêt général.

Ce réseau couvre l'ensemble des communes du territoire de l'agglomération. C'est un réseau privé autonome (PMR), indépendant des réseaux « grand publics » pouvant être utilisé lors de catastrophe naturelle.

Par la signature d'une convention, TPM s'est engagée à nous fournir les équipements « terminaux » et à assurer leur maintenance.

Ces équipements fonctionnent en s'appuyant sur l'infrastructure du réseau TETRA de radio communication mutualisé mis en œuvre par la communauté.

La commune s'est dotée de 8 terminaux. Ils sont utilisés en premier temps par les services de la Police Municipale, et le seront par le CCFF et autres services lors de manifestations importantes.

La redevance annuelle s'élève à 120€ par an et par terminal.

La convention initiale ayant été signée pour une durée de trois ans, il s'agit de la reconduire, pour la même durée, jusqu'en 2021.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- **D'approuver le principe de la reconduction de la convention portant sur les équipements radios TETRA avec la Métropole T.P.M,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à la signer et à prendre tout acte subséquent nécessaire à sa mise en œuvre**

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS



CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE
LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS
- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois
- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire
Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.